

La romanisation de l'Orléanais

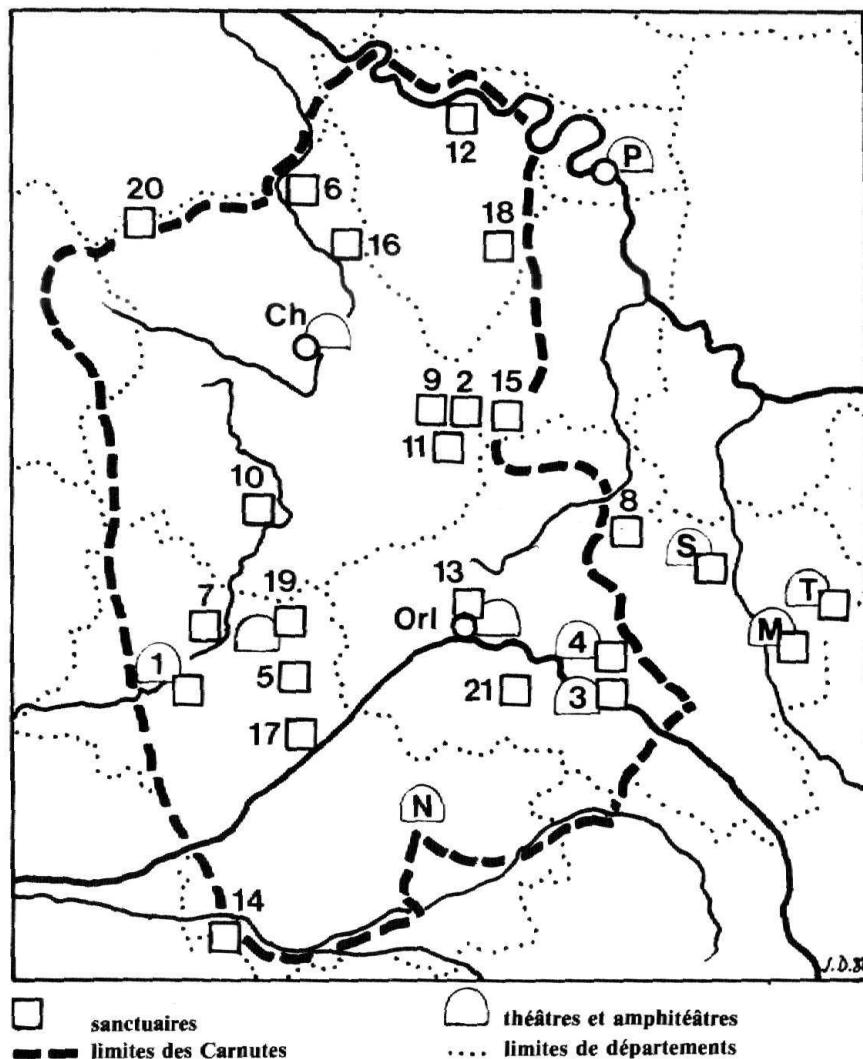
Document 1

Noms de citoyens romains des I^{er} et II^e siècles après J.-C. retrouvés sur des inscriptions en Orléanais. En italique les noms d'origine gauloise :

- Lucius Cornelius Magnus, fils d'*Atepomar*
- Servius *Esumagius Sacrovir*
- Servius *Iomagius Severus*

D'après Jacques Debal (dir.), Histoire d'Orléans et de son terroir, tome 1, Roanne, Horvath, 1983, p. 124.

Document 2



Les sanctuaires et les théâtres dans la cité des Carnutes et le département du Loiret.

A l'intérieur de la cité des Carnutes, d'après A. Ferdière, op. cit. (1970) :
1, Areines ; 2, Baudreville ; 3, Bonnée ; 4, Bouzy ; 5, Briou ; 6, Bû ; 7, Fréteval ; 8, Gaubertin ; 9, Fouillons ; 10, Marboué ; 11, Mèrouville ; 12, Les Mureaux ; 13, Orléans, L'Etuvée ; 14, Pouillé ; 15, Saclas ; 16, Senantes ; 17, Suèvres ; 18, Saint-Forget ; 19, Verdes ; 20, Verneuil-sur-Avre ; 21, Vienne-en-Val ; N, Neung-sur-beuvron.
A l'extérieur de la cité : M, Montbouy ; P, Paris ; S, Sceaux-du-Gâtinais ; T, Triguères.

Document 3



Cheval harnaché dédié au dieu gaulois Rudiobus datant du début du II^e siècle, découvert à Neuvy-en Sullias et conservé au musée historique et archéologique de l'Orléanais. Bronze coulé, hauteur 1,05 m à la tête, longueur 0,86 m. Les anneaux permettaient de passer des perches pour le transport de la statue lors des processions. Inscription sur le socle :

AVG(usto) RVDIOBO SACRVM
CVR(ia) CASSICIAE D(e) S(ua) P(ecunia) D(edit)
SER(vius) ESMAGIVS SACROVIR, SER(vius) IOMAGLIVS SEVERVS F(aciendum) C(uraverunt)

(« A l'auguste Rudiobus, la curie du [vicus] Cassiciacus a fait cette offrande payée de ses deniers. Servius Esumagius Sacrovir et Servius Iomaglius Severus ont pris soin de faire exécuter ce travail. »)

Extraits du discours de l'empereur Claude au sénat romain (d'après la table claudienne)

[...] Pour moi, la première de toutes, cette considération que, tout à fait la première, je prévois qu'on m'opposera, je vous prie de l'écartier, de n'appréhender point comme une nouveauté l'introduction de la chose dont il s'agit, mais de considérer plutôt ceci, combien nombreuses dans cette cité furent les innovations, et dès l'origine même de notre ville, par combien de formes et d'états notre république passa successivement.

Jadis des rois possédèrent cette ville, et cependant il ne leur fut pas donné de la transmettre à des successeurs de leur maison. Ceux qui survinrent à leur place étaient d'une autre famille, et certains d'un autre pays, de sorte qu'à Romulus succéda Numa, venant de chez les Sabins, un voisin sans doute, mais alors d'un autre pays ; de même à Ancus Marcius, Tarquin l'Ancien. [...] Ensuite, après que le caractère de Tarquin le Superbe devint odieux à notre cité, tant le sien que celui de ses fils, apparemment les esprits se dégoûtèrent de la royauté, et le gouvernement de la République fut transféré à des consuls, magistrats annuels. [...]

A présent, si je racontais les guerres par lesquelles ont commencé nos ancêtres, et jusqu'à quel point nous avons progressé, je semblerais, je le crains, être orgueilleux plus qu'à l'excès et avoir cherché l'occasion d'étaler la gloire d'une extension de l'Empire par delà l'Océan. Mais plutôt je reviendrai à mon propos. [...]

Assurément c'était un usage nouveau, quand et mon grand oncle maternel, le Divin Auguste¹, et mon oncle paternel, Tibère César², voulurent que toute la fleur des colonies³ et des municipales⁴, où que ces villes fussent situées, c'est-à-dire la fleur de leurs hommes honnêtes et riches, fût dans cette curie⁵. Quoi donc ? Un Italien, comme sénateur, n'est-il pas préférable à un provincial⁶ ? [...] Les provinciaux eux-mêmes, pourvu qu'ils puissent honorer la curie, je ne pense pas qu'il faille les rejeter. [...]

Il est temps maintenant, Tibère César Germanicus⁷, que tu découvres aux pères conscrits quel est le but de ton discours ; car tu es maintenant parvenu aux extrêmes confins de la Gaule Narbonnaise. Tous ces distingués jeunes hommes que voici devant mes yeux, nous n'avons pas à regretter qu'ils soient sénateurs [...]. Et si vous êtes d'accord avec moi qu'il en est ainsi, que désirez-vous en outre, sinon que je vous montre du doigt que le sol lui-même au delà des confins de la province Narbonnaise vous envoie déjà des sénateurs, puisque de Lyon nous ne regrettons pas d'avoir des hommes de notre ordre. Timidement certes, pères conscrits⁸, j'ai dépassé les bornes provinciales qui vous sont accoutumées et familières ; mais ouvertement, à présent, il faut plaider la cause de la Gaule Chevelue⁹. Si l'on y envisage ceci, que, par la guerre, pendant dix ans, ils ont donné du mal au Dieu Julius¹⁰, qu'on mette aussi par contre en balance une fidélité immuable de cent ans et une obéissance plus qu'éprouvée dans maintes conjonctures critiques pour nous. Grâce à eux, mon père Drusus soumettant la Germanie eut derrière lui, garantie par leur calme, la sécurité de la paix. [...]

¹ Auguste, premier empereur romain (27 av. J.-C. – 14 ap. J.-C.).

² Tibère, deuxième empereur romain (14 – 37 ap. J.-C.).

³ Ici, villes fondées en dehors de Rome (généralement en territoire vaincu) pour accueillir des citoyens romains.

⁴ Ici, villes italiennes dont la population avait la citoyenneté romaine et dont les magistrats pouvaient être sénateurs.

⁵ Lieu où se réunissait le sénat à Rome.

⁶ Habitant de l'Empire romain hors d'Italie.

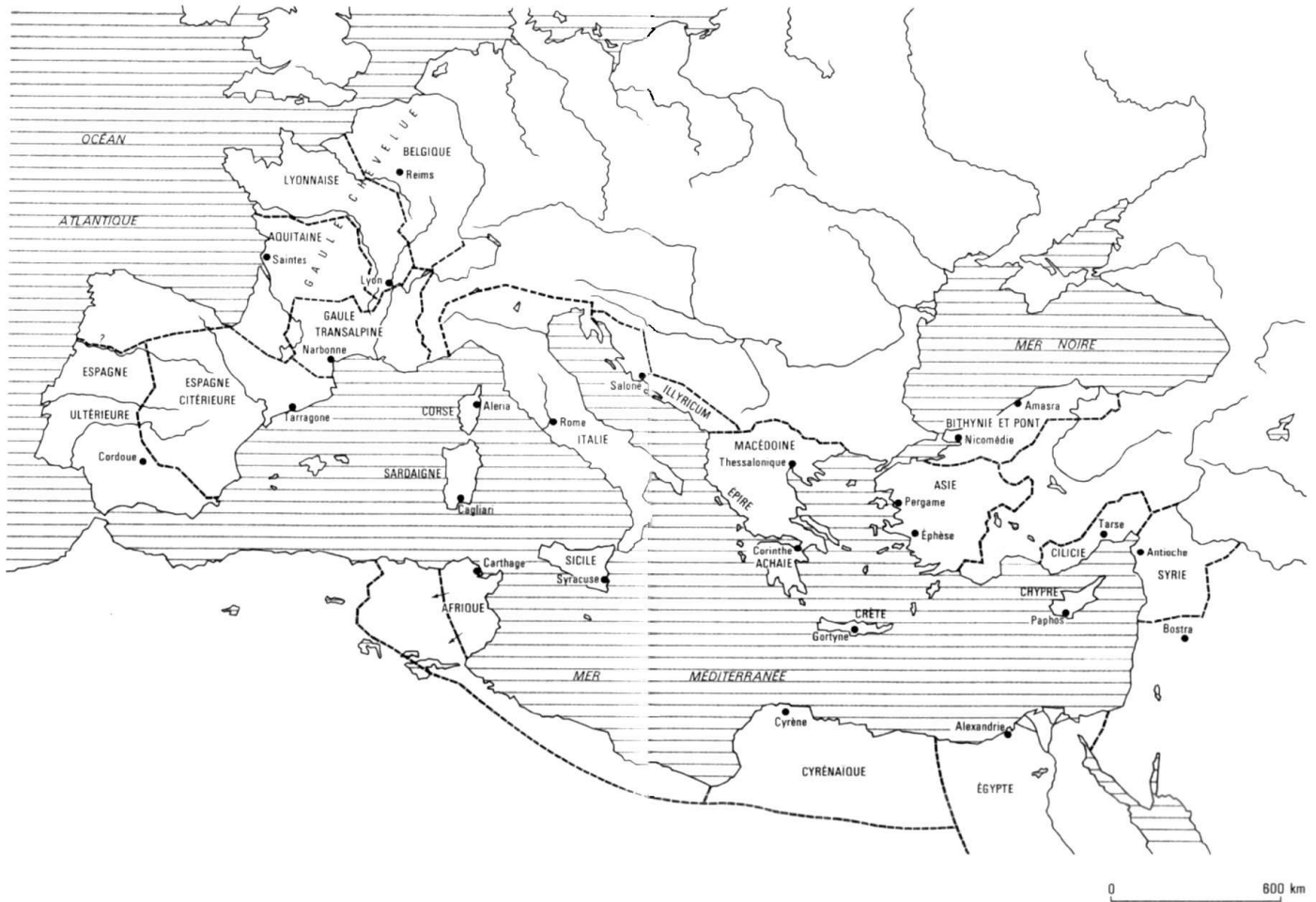
⁷ Nom complet de l'empereur Claude, quatrième empereur romain (41 – 54 ap. J.-C.). Il est né à Lyon, ce qui fait de lui le premier empereur romain né hors d'Italie.

⁸ Les sénateurs.

⁹ On appelait ainsi la partie de la Gaule au-delà de la Narbonnaise, à cause de l'usage des habitants de porter les cheveux longs.

¹⁰ Jules César, qui a conquis toute la Gaule. Toute ?

L'empire romain en 27 avant J.-C.



Questions

- 1) Dans quelle partie de la Gaule se trouve l'Orléanais en 27 avant J.-C. ? Cette région est-elle concernée par le discours de l'empereur Claude ?
- 2) Que montrent les noms présentés dans le document 1 quant à l'intégration des Gaulois dans l'empire romain ?
- 3) Montrez grâce aux documents 2 et 3 que l'empire romain a une influence sur la culture et la religion en Orléanais.
- 4) À partir de la question précédente, proposez une définition de la romanisation.
- 5) Relevez dans le discours de Claude trois arguments en faveur de l'accès des Gaulois au sénat romain.
- 6) À partir de vos réponses, rédigez un paragraphe d'une dizaine de lignes répondant à la question suivante : « Comment la Gaule s'est-elle intégrée à l'Empire romain ? »